

JH/OL

OBJET

**Complément à la  
délibération du conseil  
municipal n° D\_95\_2024  
du 17 juin 2024 :  
acquisition aux Consorts  
CARON-BERTRANDIE  
des parcelles  
cadastrales AC 24 et 25  
situées lieu-dit «les  
Montégases » à  
Montereau »**

DATE

D'AFFICHAGE

24 juin 2026

NOMBRE DE

CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

28

votants

35

N° D\_119\_2026 (URBANISME)

L'an deux mil vingt-six, le 22 juin à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 15 juin deux mil vingt-six et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. REGUIG, Mme MAIROT, M. ASFAUX, Mme CORNEILLAN, M. BELEK, Mme EL ABIDI, Mme SARICA AYGAN, M. DURAND-BANCEL Adjoint au Maire Mme BENADDA-SAHRIDJ, M. BOURDY, M. CELIK, M. DERVILLEZ, Mme GONÇALVES, M. GRABSI, M. LEMOINE, Mme LEROY, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, Mme RICHARD, Mme SAINTE ROSE, Mme YANGO LONGUET, Mme BILLÉ, M. BAROUKH M. DEYDIER, Mme DOIGNON M. VATONNE, Mme DJILALI, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s représenté(e)s : M. ESPARRAGA représenté par M DERVILLEZ Mme CAMACHO, représentée par Mme K. MEUNIER, Mme DOURET représentée par M. BELEK, M. MALONGA représenté par M G. ASFAUX, Mme S. SONI MAZOUZI représentée par M. D. DURAND BANCEL M. VILLEMIN représenté par M. LEMOINE, Mme DESANTE représentée par Mme DOIGNON

Secrétaire de séance : M. REGUIG

~~~~~

Par délibération n° D\_95\_2024 en date du 17 juin 2024, Le conseil municipal a acté l'acquisition amiable des parcelles cadastrales AC 349 et 350 aux consorts CARON-BERTRANDIE dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique liée à la construction du Centre d'Incendie et de Secours de Montereau.

Dans le cadre du règlement de la succession de Madame CARON née BERTRANDIE, plusieurs autres parcelles cadastrales ont été portées très récemment au compte de la succession.

Afin de permettre le règlement de ladite succession et la signature de l'acte de cession au profit de la commune, des parcelles pour la construction du Centre d'Incendie et de Secours, il a été proposé à la commune d'ajouter à l'acte de cession initial les parcelles cadastrales AC 24 et 25 (surface totale : 83 m²).

Ces parcelles correspondent à des portions du talus végétalisé situé lieudit « les Montégases », entre la RD 605 et la rue de la Cote Rit.

Compte-tenu de la nature de ces parcelles, il a été proposé à la commune de les ajouter à la vente en cours, sans modifier le prix global de cession fixé dans la délibération d'origine susvisée.

Afin de permettre le règlement rapide de la succession et la signature de l'acte notarié d'acquisition par la commune des parcelles pour la construction du Centre d'Incendie et de Secours, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la rétrocession de ces parcelles au profit de la commune aux conditions évoquées.

Cette affaire sera confiée à l'étude de Maîtres ROCH et ROLLAT-ROCH, Notaires à Montereau.

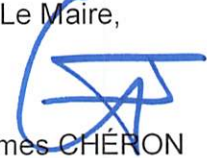
**VU** l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission en date du 17 juin 2026

.../...

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITÉ,**

- **D'AUTORISER** l'acquisition aux conjoints CARON-BERTRANDIE des parcelles cadastrales AC 24 et 25 (surface totale : 83 m<sup>2</sup>) situées lieudit « les Montégases » et de les intégrer, sans modification du prix global de cession, à l'acquisition en cours des parcelles AC 349 et 350 actées par délibération du Conseil Municipal n° D\_95\_2024 en date du 17 juin 2024.
- **DE CONFIER** cette affaire à l'étude de Maîtres ROCH et ROLLAT-ROCH, Notaires à Montereau.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tous actes et documents aux effets ci-dessous.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
James CHÉRON